

> Intitulé de l'emploi

Régisseur d'œuvres

> Autres appellations

- Régisseur des collections
- Régisseur d'œuvres d'art et de biens culturels
- Régisseur scientifique
- Chargé de collections ou de fonds patrimoniaux

> Définition synthétique

Le régisseur d'œuvres régie des collections de la collectivité dans le respect des règles et des procédures de conservation et de coordination sur les plans physique, documentaire, administratif, juridique et financier, des mouvements internes et externes des œuvres.

> Activités principales

- Inventaire, récolement, suivi et contrôle physique et informatique des collections
- Constitution des dossiers techniques et scientifiques des objets (centralisation des données, recherches et documentation)
- Organisation des campagnes photographiques des œuvres
- Conditionnement des œuvres, en concertation avec le restaurateur, pour le stockage, les transports et les expositions
- Examen et traitement des demandes de prêt
- Organisation et formalisation des procédures liées aux prêts et aux mouvements des œuvres sur les plans administratif, juridique et logistique
- Contrôle technique et scientifique des œuvres (vérification du respect des conditions de conservation, renseignement et tenue à jour de la localisation des œuvres)
- Supervision et accompagnement du transport et de la livraison des œuvres
- Participation à la conception, à la réalisation et aux démontages des expositions

> Compétences requises

Savoir :

- Cadre administratif et juridique de fonctionnement et de gestion du patrimoine de l'institution
- Maîtrise du matériel et des procédures de conservation
- Maîtrise des logiciels de bases de données et des matériels et logiciels photographiques
- Maîtrise de l'anglais
- Notions d'ethnologie

Savoir-faire :

- Inscrire l'intervention au sein du projet culturel de la collectivité
- Vérifier des matériels et des équipements
- Sensibiliser les publics à la conservation du patrimoine
- Rendre compte systématiquement des interventions
- S'adapter aux différents publics
- Adapter l'intervention aux spécificités culturelles par le respect des croyances et des pratiques

Comportements professionnels :

- Sens du service public
- Sens de l'initiative en cas d'urgence
- Rigueur et sérieux
- Bon relationnel et discrétion
- Sens du travail en équipe
- Déontologie

> Conditions particulières d'exercice

- Travail au sein d'un musée ou d'un établissement culturel
- Conditions particulières de travail dans les réserves : climat frais, lumière artificielle
- Nombreux déplacements dans l'établissement et dans les lieux internes et externes de stockage des collections
- Séjours hors de Nouméa et à l'étranger dans le cadre du convoiement des œuvres prêtées par l'institution
- Horaires atypiques selon les nécessités du service
- Travail en soirée et le week-end en période d'exposition ou pour d'autres manifestations culturelles
- Manutention d'objets et de matériels

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Développement des institutions et des activités muséales (nombreux projets d'extension et de création de musées et d'établissements culturels et patrimoniaux)
- Développement des organisations transversales et des logiques de coopération inter-collectivités
- Diversification et accroissement des publics
- Spécialisation des professions dans les musées et établissements culturels
- Professionnalisation des missions de régie
- Obligation de conservation préventive des collections

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

- Développement de la polyvalence

> Proximité avec d'autres emplois

- Conservateur/restaurateur d'œuvres